

### Note au Collège des Bourgmestre et échevins

Le B.P. Clair-Chêne a remis deux demandes de subsides dans le cadre de l'action « Les jumelages, une vraie opportunité pour les associations », tel qu'installé en octobre 2022.

Il s'agit de motiver les associations eschoises à organiser des rencontres avec des partenaires de nos villes jumelées.

Les demandes sont analysées par le service et une proposition est faite au Collège des Bourgmestre et échevins afin de voter le subside en réunion du Conseil communal.

Pour la première demande (pièces annexées), il s'agit d'une invitation d'un club de pétanques de Cologne à Esch-sur-Alzette.

Le programme prévoyait également des visites du quartier universitaire et du centre d'Esch, mais l'organisateur n'a pas profité du service de nos guides, ce qui fait que les dépenses se résument à deux factures de restauration pour un total de 1363,90 euros.

Le système de subside n'a pas été mis en place afin de couvrir uniquement ou exclusivement les frais de restauration, mais afin de motiver les associations de monter un projet avec leurs partenaires.

La proposition est de couvrir 50% des frais de restauration (=681,95 euros).

Concernant la deuxième demande (pièces annexées), il s'agit de prendre en charge les frais d'hôtel de deux joueurs eschois, ayant participé à un tournoi dans le cadre du 65<sup>ème</sup> anniversaire de jumelage.

Etant donné que les seuils sont définis par règlement grand-ducal pour les fonctionnaires et employés, je propose de définir le subside à hauteur du seuil en question. L'indemnité de nuit pour la ville de Cologne est fixée à 195 euros par nuit.

Etant donné que les deux factures sont sous le seuil règlementé, je propose de rembourser les tarifs demandés (340 et 378 euros).

Je vous prie de bien vouloir mettre à l'ordre du jour du prochain conseil ces deux demandes de subsides.

L'article budgétaire concerné est le suivant : 3/143/648110/99001.



Dan Codello

Coordinateur



## Les jumelages, une vraie opportunité pour les associations

5 octobre 2022



La Ville d'Esch a mis en place un système de subside extraordinaire pour les associations présentant un projet dans le cadre du jumelage. Pour l'année 2022, une somme de 20.000 Euros est allouée aux associations soumettant un projet accentuant les relations culturelles, sportives, la jeunesse, les personnes âgées, l'environnement et le développement durable ainsi que la défense des droits humains.

Des projets à des fins commerciaux, politiques ou touristiques ne seront pas pris en considération. Chaque projet retenu, après avoir été soumis à l'analyse, a droit à un cofinancement jusqu'à 2.000 Euros.

### Qui peut demander un cofinancement ?

Toute association ayant son siège social sur le territoire de la ville d'Esch-sur-Alzette pourra introduire un projet avec une demande de cofinancement. Le porteur de projet informera sur d'éventuels autres subsides communaux accordés.

### A qui s'adresser ?

Les projets devront être soumis par mail à l'adresse [jumelages@arobase.villeesch.lu](mailto:jumelages@arobase.villeesch.lu) ou par voie postale à Ville d'Esch-sur-Alzette – Département de la politique transfrontalière, des jumelages et des affaires européennes (Boîte postale 145) L-4002 Esch-sur-Alzette.

### Les jumelages existants

- > Puteaux (France)
- > Offenbach am Main (Allemagne)
- > Mödling (Autriche)
- > Zemun (Serbie)
- > Velletri (Italie)
- > Liège (Belgique)
- > Lille (France)
- > Cologne (Allemagne)
- > Turin (Italie)
- > Rotterdam (Pays Bas)
- > Coimbra (Portugal)
- > João de Monlevade (Brésil)
- > Stryi (Ukraine)

Depuis 1956, la ville d'Esch-sur-Alzette entretient des relations de jumelage avec 12 villes. Cette mesure a pour but de renforcer ces liens, des rencontres citoyennes et des activités entre associations. Le but des échanges et de l'engagement international de la ville d'Esch-sur-Alzette est de contribuer activement au rapprochement des citoyens et l'échange de bonnes pratiques entre administrations et associations. Les échanges entre villes jumelées étaient très denses dans les années 80 et 90 au niveau culturel et sportif. L'évolution de notre société a, malheureusement, comme conséquence que les relations se font plutôt par réseaux sociaux que par contacts directs.

← [Retour \(https://esch.lu\)](https://esch.lu)

<https://esch.lu>

**Accueil téléphonique:**

+352 2754 1

**CONTACTEZ LA VILLE D'ESCH**  
([HTTPS://FORMULAIRES.ESCH.LU/ANNUAIRE/](https://formulaires.esch.lu/annuaire/))

**Hôtel de Ville** B.P. 145  
L-4002 Esch-sur-Alzette

- › [Permanences](#)
- › [Plan de la ville \(http://www.topographie.esch.lu/\)](http://www.topographie.esch.lu/)

Suivez-nous :

 (<https://www.instagram.com/villeesch/>)  
 (<https://www.facebook.com/VilleEsch/>)

**City Life (<https://citylife.esch.lu/>)** ▼

**L'Administration** ▼  
(<https://administration.esch.lu/>)

- › [Plan du site \(https://esch.lu/plan-du-site/\)](https://esch.lu/plan-du-site/)
- › [Mentions légales \(https://esch.lu/mentions-legales/\)](https://esch.lu/mentions-legales/)
- › [Espace presse \(https://administration.esch.lu/espace-presse/\)](https://administration.esch.lu/espace-presse/)

Ville d'Esch-sur-Alzette 2023